





Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Direction du développement et de la coordination

ISBN: 978-2-550-81322-4 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

Martin Coiteux

Muna

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Ministre de la Sécurité publique Ministre responsable de la région de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

| LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES | 7 |
|--|----|
| INTRODUCTION | 9 |
| LES PRIORITÉS RÉGIONALES | 10 |
| LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS | |
| DE LA RÉGION DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN | |
| CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC | |
| HYDRO-QUÉBEC | |
| INVESTISSEMENT QUÉBEC | |
| MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS | |
| MINISTÈRE DE LA FAMILLE | |
| MINISTÈRE DE LA JUSTICE | |
| MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX | |
| MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE | |
| MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION | |
| MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | |
| MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES | |
| MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION | |
| MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE | |
| MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS | |
| MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION | |
| DES TRANSPORTS | 39 |
| MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF | 42 |
| MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE | |
| CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES | 44 |
| MINISTÈRE DU TOURISME | |
| MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE | 48 |
| SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC | 51 |
| SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC | 53 |
| MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES | 54 |
| CONCLUSION | 55 |
| ANNIEVE | EG |

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ACCORD Action concertée de coopération régionale de développement

AEC Attestation d'études collégiales
AEP Attestation d'études professionnelles
ATR Association touristique régionale
AVC Accident vasculaire cérébral

CAR Conférence administrative régionale

CAVAC Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

CDRQ Coopérative de développement régional du Québec

CFTE Conciliation famille-travail-études

CISSS Centre intégré de santé et de services sociaux

CIUSSS Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

CPE Centre de la petite enfance

CREPAS Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire

CSPQ Centre de services partagés du Québec

DRF-UQAC Direction de la recherche forestière de l'Université du Québec à Chicoutimi

GESTIM Système de gestion des titres miniers

HQ Hydro-Québec

IPS Infirmières praticiennes spécialisées

IQ Investissement Québec

ITMAV Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité

JAT Journée de l'accueil touristique LQE Loi sur la qualité de l'environnement

MADA Municipalité amie des aînés

MAMOT Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire MAPAQ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MCC Ministère de la Culture et des Communications

MCE Ministère du Conseil exécutif

MDDELCC Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements

climatiques

MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

MF Ministère de la Famille

MFFP Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs

MIDI Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

MJQ Ministère de la Justice MO Ministères et organismes

MRC Municipalité régionale de comté
MSP Ministère de la Sécurité publique

MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTESS Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MTMDET Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

MTO Ministère du Tourisme OC Organisme communautaire

OCF Organisme communautaire famille

OGAT Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire

ORPEX Organisme régional de promotion des exportations

OVT Occupation et vitalité des territoires

PAGES Plan d'action gouvernemental en économie sociale PAI Plan d'action intersectoriel de prévention en santé

PAM Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées

PETMAF Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime,

aérien et ferroviaire

PFM Politique familiale municipale

PGPS Politique gouvernementale de prévention en santé

PMRG Programme de mesures de rechange général pour adultes

PNSP Programme national de santé publique PRDTP Plan régional des terres publiques PREM Plan régional d'effectifs médicaux

PSIITM Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime

PSOC Programme de soutien aux organismes communautaires

QADA Québec ami des aînés RPA Résidence privée pour aînés

RSSS Réseau de la santé et des services sociaux

Sépaq Société des établissements de plein air du Québec

SHQ Société d'habitation du Québec

SIGÉOM Système d'information géominière du Québec

TACEDD Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable

TIR-SHV Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie

TSA Trouble du spectre de l'autisme UPA Union des producteurs agricoles

VVE Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec

INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités de la région.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Tenu en juin 2015, le Sommet économique régional du Saguenay—Lac-Saint-Jean a permis d'établir un constat commun sur les atouts et les leviers de développement de la région et de cibler des champs d'intervention à mettre en priorité au cours des dix prochaines années. Le Sommet s'est appuyé sur la participation de plus de 1 200 personnes et sur les 95 mémoires déposés. Par la suite, 11 groupes de travail, présidés par des intervenants économiques de la région et regroupant près de 130 acteurs économiques régionaux, ont été mis sur pied. C'est pourquoi les intervenants de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, reconnaissant la pertinence de cet exercice, ont conclu que les défis de développement déterminés lors du Sommet et les recommandations des groupes de travail allaient constituer l'essentiel des priorités régionales, qui sont les suivantes :

- Priorité 1 Agriculture et agroalimentaire Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région
- Priorité 2 Premières Nations S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région
- **Priorité 3** Aluminium Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement
- Priorité 4 Mines et métaux Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances
- **Priorité 5** Relancer l'industrie de la fourrure nordique
- **Priorité 6** Entrepreneuriat Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises
- **Priorité 7** Transports Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires
- Priorité 8 Forêt Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche
- **Priorité 9** Tourisme Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques

- **Priorité 10** Numérique Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique
- Priorité 11 Développement des communautés Soutenir la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social

LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

L'offre de service

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

Autre action pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le CSPQ prévoit en outre :

• L'augmentation du nombre de ressources dans les Centres de solutions en ressources informatiques de Saguenay.

HYDRO-QUÉBEC

L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

Aussi, dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'a pas formulé de priorité interpellant Hydro-Québec.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 3

Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement

Priorité 4

Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances

Priorité 6

Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises

Priorité 10

Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique

Pour répondre à ces priorités, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique;
- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 3

Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et de troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement

• Promouvoir un processus de design urbain répondant aux secteurs d'intérêt priorisés par la Société de la Vallée de l'aluminium (ex. : revêtements de bâtiment, ponts, éclairage urbain, accessoires routiers).

Priorité 6

Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises

 Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le MCC pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.

Priorité 9

Tourisme – Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques

 Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

Priorité 10

Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique

- Soutenir des projets numériques porteurs et innovants;
- Participer à une table du numérique à la suite de sa mise en place;
- Encourager l'implantation du Hub créatif régional.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes aînées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 11

Afin de soutenir le développement des communautés, le Ministère entend :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale (Comité régional pour le développement des jeunes enfants et TIR-SHV En mouvement Saguenay—Lac-Saint-Jean);
- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles par l'accompagnement des municipalités et MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM; le soutien

financier de différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de haltes-garderies communautaires); le soutien financier de différents organismes afin qu'ils offrent des services de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire; le soutien à la CFTE pendant les longs congés scolaires par le programme de soutien à des projets de garde lors de ces périodes de congé;

- Encourager l'accès à des services de garde de qualité par :
 - L'élargissement de l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles;
 - La bonification du financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance pour financer des sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale;
 - L'apport aux CPE des ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'immobilisation qui requièrent un investissement financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses;
 - La réduction des obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région;
 - La mise sur pied d'un comité consultatif autochtone qui aura notamment le mandat de conseiller le ministre sur les besoins et les priorités pour la répartition de nouvelles places subventionnées en services de garde pour les communautés autochtones.
- Favoriser la réussite éducative par la mise en œuvre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans ainsi que par un ensemble de mesures pour soutenir et assurer, notamment par l'encadrement législatif et réglementaire, la qualité des mesures de soutien financier et la publication de documents et d'outils qui appuient les interventions dans les services de garde.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'offre de service

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) exerce un rôle unique et essentiel au sein de la société québécoise. Il assume la responsabilité gouvernementale en matière de justice, laquelle constitue l'une des assises de notre société civile et démocratique.

D'une part, en soutien aux tribunaux judiciaires (Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec), le MJQ fournit des services de justice sur l'ensemble du territoire québécois. Il compte ainsi sur un réseau de plus de 90 palais de justice et points de service de justice, répartis dans toutes les régions du Québec. De plus, il doit constamment déployer des efforts et consentir des investissements pour maintenir et améliorer les infrastructures immobilières et technologiques en place.

D'autre part, le MJQ trouve important que l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec aient accès aux services de justice et qu'ils soient informés de leurs droits. Il trouve aussi important que les victimes d'actes criminels, les personnes vulnérables, les communautés autochtones et tout autre groupe d'usagers particulier soient soutenus, accompagnés et orientés dans leurs démarches dans le système judiciaire. Pour ce faire, le MJQ, en collaboration avec de nombreux partenaires du système de justice, a mis en place, au fil des années, des organismes (centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], centres de justice de proximité, etc.) ainsi que des services et des mesures (programme d'accompagnement en santé mentale, programme de mesure de rechange pour adultes, etc.) en vue de venir en aide aux divers groupes d'usagers du système de justice. Le MJQ entend poursuivre leur déploiement au cours des prochaines années.

En matière d'occupation et de vitalité des territoires, les actions du MJQ s'articulent donc autour des deux axes suivants : l'offre de services de proximité et l'adaptation des services aux clientèles régionales.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

L'adaptation des services aux clientèles régionales

Priorité 11

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Pour soutenir la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne, avec la collaboration de nombreux partenaires du milieu judiciaire, le MJQ compte :

 Poursuivre le projet pilote du Programme de mesures de rechange général pour adultes (PMRG), qui vise à déjudiciariser certaines infractions criminelles en offrant à certains usagers (p. ex. : personnes démunies, vulnérables ou itinérantes) de recourir, sous certaines conditions, à des mesures de réparation.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

L'offre de service

Le MSSS veille à ce que les services de santé soient adaptés aux différentes réalités territoriales et aux besoins des communautés. Le MSSS doit notamment exercer les fonctions nationales de santé publique, assurer la coordination interrégionale des services, s'assurer que les mécanismes de coordination des services entre les établissements de santé et de services sociaux (ci-après appelés établissements) sont fonctionnels; répartir équitablement les ressources financières, humaines et matérielles entre les régions et voir au contrôle de leur utilisation.

Le MSSS exerce sa mission en partageant ses responsabilités avec les établissements, répartis dans 18 régions sociosanitaires. Cette structure se fonde sur l'idée qu'une certaine proximité d'une organisation avec son milieu assure une meilleure correspondance entre les services et les besoins et une adaptation à la réalité des milieux. Les établissements ont la responsabilité d'offrir des services de santé et des services sociaux de qualité qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes. Ainsi, leurs actions et leurs partenaires se situent à l'échelle locale (ex. : communautés, municipalités, milieu scolaire) et régionale.

Pour parvenir à déployer cette gamme de services avec efficience, les CISSS/CIUSSS partagent avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population du territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de cette population. Les communautés sont des milieux de vie déterminants au regard de la santé et de la qualité de vie de la population. Il importe donc qu'elles offrent des environnements sains et sécuritaires et qu'elles rendent les choix favorables à la santé plus accessibles. En même temps, il est important que les citoyens aient la possibilité d'agir sur les divers facteurs qui influencent leur santé et d'exercer leur pleine participation sociale.

Pour assumer cette responsabilité dite « populationnelle », les CISSS/CIUSSS et leurs partenaires doivent rendre accessible un ensemble d'interventions et de services le plus complet possible, à proximité du milieu de vie des personnes. Ils doivent également assurer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes par le système de santé et de services sociaux. Les partenaires avec lesquels les CISSS/CIUSSS partagent cette responsabilité populationnelle comprennent notamment les cliniques médicales, les entreprises d'économie sociale et des acteurs d'autres secteurs d'activité tels que les milieux scolaire, municipal, emploi, etc. Le partage de la responsabilité populationnelle entre tous les acteurs appelle à un effort d'intégration locale, territoriale et régionale.

Le MSSS désire s'assurer que la population de chaque région ait un niveau d'accès équitable aux services de première ligne et spécialisés, tout en étant adaptés aux différentes réalités des nombreux territoires qui composent le Québec. La création et le maintien d'environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires, tout comme l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes, sont également une visée importante pour le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dans la perspective d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 11

Voici des exemples de mesures et d'approches réalisées par le MSSS, en partenariat avec les établissements et les partenaires sociosanitaires locaux, afin de soutenir la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale et la

participation citoyenne ainsi que les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens.

- Réalisation des objectifs du plan stratégique 2015-2020, notamment les suivants :
 - Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir les maladies chroniques et les cancers (Objectif 1);
 - Améliorer l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne (Objectif 4);
 - Réduire le temps d'attente à l'urgence (Objectif 5);
 - Assurer des soins et des services spécialisés dans des délais médicalement acceptables (Objectif 6);
 - Améliorer la survie des patients atteints de cancer (Objectif 7);
 - Renforcer la prévention et le contrôle des infections reliées au séjour en milieu hospitalier (Objectif 8);
 - Améliorer les services de soutien à domicile de longue durée (Objectif 10);
 - Consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes âgées (Objectif 11);
 - Assurer des soins palliatifs et de fin de vie respectant les choix des personnes (Objectif 12);
 - Faciliter le développement optimal et la participation sociale des enfants et des jeunes adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) (Objectif 13);
 - Améliorer la réponse aux besoins des personnes présentant des troubles mentaux graves (Objectif 14);
 - Intensifier l'offre de service en dépendance et en itinérance dans le réseau (Objectif 15);
 - Améliorer le soutien aux familles en situation de négligence (Objectif 16);
 - Maintenir la mobilisation du personnel du MSSS en accroissant sa capacité à s'adapter à un contexte ministériel en évolution (Objectif 17).
- Mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025. Plus particulièrement en :
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables au développement global des enfants et des jeunes liées notamment aux conditions de vie des familles, à l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et à la réussite éducative (Service 1.12);
 - Soutenant les initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (Service 2.10);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives visant l'aménagement et le développement d'infrastructures favorables à un mode de vie physiquement actif et à la sécurité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées et l'accès physique et économique à des aliments de qualité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées (Service 2.12);
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé, notamment associées aux saines habitudes de vie et aux comportements sains et sécuritaires, à la qualité et à la sécurité de l'environnement physique et aux conditions de vie et au vieillissement de la population en santé (Service 2.14).
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et Plan d'action intersectoriel de prévention en santé (PAI), spécialement les mesures suivantes :
 - Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2);
 - Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, en toute saison (Mesure 2.3);
 - Soutenir les initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (Mesure 2.4);
 - Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale (Mesure 2.6);

- Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable (Mesure 2.8);
- Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (Mesure 3.1);
- Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (Mesure 3.6).
- Poursuite de l'allocation des ressources destinée aux établissements et aux organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux dans une perspective d'équité interrégionale;
- Poursuite de la réalisation des PREM visant à assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux;
- Poursuite de l'offre d'un service de mammographie mobile pour desservir les régions qui n'ont pas de laboratoire d'imagerie médicale offrant ce service à proximité;
- Poursuite des services d'hôtellerie pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches;
- Déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans tout le RSSS d'ici 2024-2025;
- Déploiement de services de proximité et soutien à la qualité et à l'accès aux services de santé mentale;
- Renforcement de la capacité des personnes à prendre en charge leur santé et leur bien-être ou celui de leurs proches, les soutenir en situation de crise et de les orienter, au besoin, vers les ressources les plus appropriées par Info-Santé et Info-Social 811;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique qui vise à structurer l'offre de service en aide domestique, à soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à lutter contre le travail au noir;
- Soutien financier aux organismes communautaires en santé et services sociaux au Québec par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
- Poursuite de la participation au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022;
- Présence des comités d'usagers et des comités de résidents qui représentent une forme de participation citoyenne bénévole inscrite dans le territoire. Leur présence permet une meilleure prise en compte des besoins des communautés dans lesquels ils s'inscrivent.

Spécifiquement dans la Stratégie OVT, le MSSS s'engage à :

- Soutenir la Direction régionale de santé publique du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans ses actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires. Par exemple, elle participe au Comité régional en développement des communautés et à la Table intersectorielle régionale santé et bien-être, instances contribuant à diverses actions liées à la priorité 11 de la région;
- Accroître l'accès aux modalités de soins par télésanté;
- Déployer les trajectoires de soins pour les personnes à risque ou ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) dans toutes les régions du Québec;
- Implanter les trajectoires de soins concernant le traitement des infarctus aigus du myocarde dans toutes les régions du Québec;
- Déployer les services de sage-femme dans toutes les régions du Québec;
- Assurer la sécurité et le bien-être des personnes aînées habitant dans une résidence privée pour aînés (RPA);
- Développer de nouvelles places et des mesures alternatives pour favoriser l'utilisation optimale des lits de courte durée en centres hospitaliers dans toutes les régions du Québec.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région, ce rôle est joué par l'Établissement de détention de Roberval et la Direction des services professionnels correctionnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

En matière d'affaires policières, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec quatre postes MRC et deux postes auxiliaires répartis sur le territoire et le Quartier général du District Nord, la Sûreté du Québec fournit des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtones et parfois assure le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. La Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean soutient les municipalités de la région dans leur préparation, leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 11

Afin de contribuer au développement des communautés de la région notamment en soutenant la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale, la participation citoyenne, l'amélioration de la qualité de vie ainsi que l'adaptation des services à la réalité culturelle des Premières Nations, le MSP entend :

- Recenser les ressources d'aide alimentaire de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean et distribuer sa liste à sa clientèle au moment de leur libération;
- Créer ou moderniser une offre de services destinée aux membres des Premières Nations incarcérés en travaillant de concert avec les partenaires concernés;
- Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles;



¹ Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 1

Afin de diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux, soutenir l'innovation, la recherche et le développement et ainsi que les efforts de commercialisation des produits de la région, il est prévu de valoriser l'agriculture nordique par des produits distinctifs, présents sur des marchés diversifiés, ce qui consolidera les différentes filières agricoles régionales. Pour appuyer cette démarche, le MAPAQ entend :

• Signer une entente sectorielle avec les intervenants, la Table agroalimentaire et les partenaires concernés.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Des groupes de travail ont été formés afin de déterminer des priorités à la suite du Sommet économique régional 2015. Afin que ses démarches s'inscrivent en cohérence avec les travaux de ce sommet, le MESI poursuivra, en collaboration avec la Conférence administrative régionale (CAR), la mise en œuvre des priorités qui y ont été définies et qui sont sous sa responsabilité.

Priorité 1

Agriculture et agroalimentaire

 Le MESI apporte un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, SERDEX International a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région. En lien avec cette priorité, le MESI appuie dans la région un créneau d'excellence de la démarche ACCORD, soit le créneau AgroBoréal.

Priorité 2

Premières Nations

• Le MESI participera à la promotion du Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional.

Priorité 3

Aluminium

- La Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025 vise la croissance et le rayonnement de cette filière industrielle au Québec et à l'international. La Stratégie vise principalement à doubler la transformation d'aluminium sur dix ans ainsi qu'à faire en sorte que les équipementiers et fournisseurs spécialisés du Québec réalisent d'importantes percées sur les marchés d'exportation et qu'ils soient pleinement intégrés aux chaînes de valeur mondiales. Plusieurs mesures ont pour objectifs de mettre en place un environnement favorable à la transformation de l'aluminium, de renforcer l'ensemble de la filière québécoise et d'assurer la compétitivité de l'industrie;
- En lien avec cette priorité, le MESI appuie dans la région un créneau d'excellence de la démarche ACCORD, soit le créneau Transformation de l'aluminium. Par ailleurs, le MESI apporte un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, SERDEX International a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.

Priorité 5

Relancer l'industrie de la fourrure nordique

• Le MESI poursuivra son appui financier pour le maintien d'une ressource de coordination afin de soutenir la mobilisation et le déploiement du plan d'action de la filière de la fourrure nordique.

Priorité 6

Entrepreneuriat

• Le MESI poursuivra la diffusion de formations portant sur les meilleures pratiques d'affaires dans la région ou sur l'accompagnement de cohortes d'entreprises. Des formations seront aussi offertes aux intervenants en développement économique.

Priorité 7

Transports

• L'élaboration des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) de Saguenay se fait en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. La direction régionale coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux.

Priorité 9

Tourisme

• En lien avec cette priorité, le MESI appuie dans la région un créneau d'excellence de la démarche ACCORD, soit le créneau Tourisme d'aventure et écotourisme.

Priorité 10

Numérique

 Le gouvernement du Québec maintient son soutien aux entreprises du secteur aérospatial par la mise en place de mesures issues de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026. Le MESI maintiendra son soutien financier au développement d'un centre d'essai pour la préqualification de systèmes de drones dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. En lien avec cette priorité, le MESI maintiendra son appui à la mise en place d'un nouveau créneau d'excellence dans le secteur des drones civils et commerciaux.

Priorité 11

Développement des communautés

 Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MESI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MESI, aider la région dans cette priorité.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 5

Fourrure nordique

• Le MEES poursuivra sa collaboration pour le suivi des recommandations émanant du groupe de travail du Sommet économique régional.

Priorité 8

Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection; et soutenir la recherche

• Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEES délègue à ses établissements de formation les responsabilités au regard de la formation continue, notamment au collégial. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région, par de la formation créditée conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) ou par de la formation sur mesure non créditée. En formation professionnelle, le MEES soutient financièrement les commissions scolaires dans l'élaboration de programmes d'études qui mènent à une attestation d'études professionnelles (AEP). Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée pour répondre aux priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

Pour ce qui est du soutien à la recherche en foresterie, le MEES peut appuyer financièrement, au collégial, les projets de recherche appliquée qui touchent le domaine de la forêt dans le cadre du Programme d'aide à la recherche et au transfert.

Le MEES assure aussi un financement aux établissements d'enseignement supérieur de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour la création d'un pôle régional qui repose sur l'établissement d'une station d'enseignement et de recherche au nord du 50° parallèle. Le projet vise à favoriser l'accès aux infrastructures situées en forêt boréale aux étudiants ainsi qu'au personnel des établissements d'enseignement supérieur de la région. Il repose sur une initiative concertée entre l'Université du Québec à Chicoutimi et les cégeps de la région (le cégep de Chicoutimi, le cégep de Jonquière, le Collège d'Alma et le cégep de Saint-Félicien).

Enfin, le MEES favoriser activement la concertation entre les partenaires du marché du travail et ceux de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux du marché du travail. À cet égard, le MEES suit avec intérêt les travaux du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Saguenay—Lac-Saint-Jean afin de déterminer des solutions porteuses en matière d'adéquation formation-emploi. Également, pour favoriser cette concertation, le MEES soutient financièrement les collèges qui désirent offrir de la formation continue selon, entre autres, le niveau d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre du programme.

Priorité 11

Développement des communautés – Soutenir la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social

• Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région afin de rendre possible la réussite éducative. À cet effet, le MEES soutient les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, que ce soit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative et des mesures qui en découlent, dont la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans 2017-2022 Tout pour nos enfants, ou par des mesures budgétaires ciblées.

L'engagement des acteurs de la communauté et le raffermissement des liens entre eux et les milieux éducatifs contribuent aussi à la lutte contre le décrochage scolaire, à l'amélioration de la diplomation et, par le fait même, à la réussite éducative. Ainsi, les activités du cégep de Jonquière pour le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS) seront soutenues financièrement. Les organismes d'action communautaire autonomes seront également aidés par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, les organismes financés font la lutte au décrochage scolaire et la promotion de l'alphabétisation; par leurs actions, ils visent une plus grande participation sociale des populations régionales.

En complément aux actions qui favorisent la réussite éducative, la région est en mesure d'agir directement en matière de sport et de loisir de même qu'en ce qui a trait aux ressources immobilières. Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de la région peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé la réfection du Pavillon de l'agriculture à Saguenay.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

Enfin, le MEES travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques ministérielles, dont la Politique de l'activité physique, du loisir et du sport, et par l'application de mesures nationales, dont la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Par ailleurs, le MEES s'assure d'adapter les mesures et les services éducatifs à la réalité culturelle des Premières Nations. Par exemple, dans le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits, une mesure vise à soutenir des projets qui permettent aux élèves de participer de manière soutenue aux activités d'apprentissage. Une mesure visant l'embauche de personnel afin de soutenir les élèves, les étudiants et les parents dans le cheminement scolaire est

également incluse dans le plan d'action. De plus, des mesures au sein des règles budgétaires des commissions scolaires permettent l'octroi d'un appui financier pour réaliser des projets visant la réussite éducative des élèves autochtones de même que des projets visant la sensibilisation des élèves non autochtones aux réalités autochtones, et ce, par des services mieux adaptés aux réalités des élèves et étudiants des Premières Nations.

Au niveau universitaire, le MEES soutient les Autochtones de l'Université du Québec à Chicoutimi par l'entremise de la nouvelle politique de financement des universités et du programme Soutien aux membres des communautés autochtones. Ce soutien sert notamment à favoriser la réussite des étudiants autochtones ainsi qu'à adapter les contenus et à offrir des programmes de formation que les communautés jugent prioritaires. Un service adapté aux membres des communautés et à la revitalisation des cultures autochtones est également proposé.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT): Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation: Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire publique;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP): Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines: Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment: le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Mise en contexte

Les priorités exprimées par la région émanent directement des recommandations déposées par les groupes de travail dans le cadre des travaux du Sommet économique de juin 2015, dont plusieurs trouvent écho dans les actions proposées. Le MERN entend par ailleurs continuer sa participation à la mise en œuvre de ces recommandations localement en mettant à contribution tous les outils et programmes à sa disposition.

Priorité 2

Pour s'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takunikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay—Lac-Saint-Jean et renforcer la culture de partenariat entre les Premières-Nations et les acteurs socioéconomiques de la région, le MERN:

- Poursuivra les négociations dans le cadre de la revendication territoriale globale du Regroupement Petapan;
- Adoptera et rendra publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones.

Priorité 4

Pour accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; et acquérir des connaissances, le MERN :

- Prévoit effectuer des travaux de cartographie des dépôts de surface et du roc afin de compléter les connaissances géoscientifiques du territoire de la région;
- Soutient techniquement et financièrement le CONSOREM, un consortium de recherche et d'exploration minérale qui vise à créer une dynamique entre les intervenants en exploration minérale et de contribuer à la revitalisation de ce secteur au Québec;
- Souhaite accélérer le traitement des autorisations requises dans le cadre d'un projet minier;
- S'implique dans le groupe de travail sur les mines et métaux issu du Sommet économique régional du Saguenay—Lac-Saint-Jean;
- Rend disponibles des chargés de projet qui informeront et accompagneront les promoteurs et les acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de mise en valeur du territoire de même que des ressources énergétiques et minérales. Ils encourageront la mise en place de comités de suivi auprès des promoteurs et, à la demande de ces derniers, mettront en place des tables interministérielles régionales sur le développement et la mise en œuvre de ces projets de mise en valeur.

Priorité 10

Pour favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologiques par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique, le MERN :

 Applique une nouvelle tarification du loyer de certains baux de télécommunication situés sur les terres du domaine de l'État, plus particulièrement pour les baux attribués à des municipalités, à des organismes sans but lucratif ou encore, lorsque des équipements de télécommunication sont destinés à des fins autres que cellulaires.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 11

Développement des communautés – soutenir la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social

- Accroître la présence du Ministère dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
 - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
 - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
 - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
 - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Déployer deux volets de la campagne Ensemble, nous sommes le Québec. Un volet vise à sensibiliser la population à l'apport de l'immigration en région et l'autre volet vise à informer les personnes immigrantes des emplois disponibles en région;
- Soutenir trois projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale (HUBS) pour encourager la concertation des acteurs socioéconomiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région. Pour l'année 2018-2019, les projets seront développés à Jonquière, à Saint-Félicien et à Chicoutimi;
- Soutenir un organisme à but non lucratif pour réaliser un diagnostic des besoins en matière d'attraction et de rétention de personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région du Saguenay– Lac-Saint-Jean;
- Soutenir un réseau d'organismes situés à Montréal (coordonné par l'organisme PROMIS) afin de promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins de main-d'œuvre de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité établies à Montréal;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec une MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Ville de Saguenay et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu;
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean et les profils des personnes immigrantes et celles issues de la diversité.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds d'appui au rayonnement des régions qui, en complément du Fonds de développement des territoires, peut financer tout projet que les élus d'une région choisissent d'appuyer en lien avec une des priorités de la région. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficients.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

Mise en contexte pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la CAR a été désignée par le premier ministre et responsable de la région pour analyser et donner suite, le cas échéant, aux actions privilégiées issues des groupes de travail mis en place à la suite du Sommet économique régional. En ce sens, <u>le MAMOT, qui assure la présidence de la CAR, a un rôle transversal de coordination active de l'ensemble des suivis</u>. Les éléments ci-dessous interpellent directement ces priorités et ne sont pas limitatifs de l'ensemble de la démarche.

Par le biais de la CAR, le MAMOT souhaite notamment élaborer des propositions de projets pilotes pour répondre aux besoins d'accompagnement et de coordination interministérielle exprimée par les promoteurs en région dans les différents domaines.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 1

Des ententes sectorielles de développement peuvent être conclues entre une ou plusieurs MRC et des MO afin de mettre en œuvre des priorités régionales et adapter les activités gouvernementales aux particularités régionales, notamment en soutien à l'industrie agroalimentaire. Ainsi, le MAMOT peut :

• Offrir un accompagnement aux MRC et aux MO dans la mise en place d'ententes sectorielles de développement, à prime abord dans le domaine de l'agroalimentaire.

Priorité 2

Il y a une forte volonté des acteurs régionaux de renforcer la culture de partenariat avec le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et les acteurs socioéconomiques de la région. Il s'agit d'une démarche à caractère inclusif qui confirme la nécessité que Mashteuiatsh participe aux décisions en matière de développement régional. Pour se faire, le MAMOT entend :

 Accompagner les partenaires dans la mise en œuvre d'une stratégie de déploiement du Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional.

Priorité 5

Le Sommet économique régional a ciblé une action privilégiée visant à inviter l'ensemble des acteurs (communautés des Premières Nations, MRC, entreprises autochtones et allochtones, et autres) à devenir partenaires de la filière de la fourrure nordique. En ce sens, le Ministère compte :

 Appuyer la filière de la fourrure nordique dans ses efforts, principalement pour s'adjoindre des partenaires supplémentaires liés au monde municipal, les communautés autochtones et les intervenants de la grappe mode située à Montréal.

Priorité 7

L'offre de transport est un facteur décisionnel majeur pour la concrétisation de tout grand projet industriel. La région veut offrir une chaîne logistique simple, fonctionnelle et fiable. Des actions privilégiées ont été déterminées pour répondre aux particularités régionales en matière de transport. Le MAMOT souhaite y contribuer et propose de :

- Soutenir les partenaires et les accompagner dans la concertation de l'ensemble des MRC concernées afin de définir et promouvoir le réseau stratégique de chemins multiusages;
- Apporter une expertise en matière d'accompagnement interministériel et en matière d'aménagement, advenant un intérêt des partenaires à aménager une voie d'évitement ou de contournement du chemin de fer;
- Apporter une expertise pour concerter les acteurs municipaux en vue de réaliser une étude de caractérisation des zones intermodales actuelles et potentielles représentative de la diversité de la région.

Priorité 10

Le Hub Saguenay—Lac-Saint-Jean consiste à réunir un ensemble d'intervenants et les travailleurs autonomes du numérique afin de connecter les talents, les projets et les équipements disponibles au sein d'un même réseau. Le Hub cherche à jumeler, au cœur de projets d'affaires, les rôles de l'entrepreneur, du « créateur » et du chercheur. Le Ministère réalisera les actions suivantes :

- Coordonner les efforts de la CAR afin de déployer le projet de hub numérique régional en participant activement aux efforts de concertation des acteurs de toutes les MRC et de Mashteuiatsh au projet;
- Financer les efforts de mobilisation et de promotion du hub auprès des intervenants du milieu régional.

Priorité 11

Le MAMOT s'est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à adapter les outils visant à favoriser les actions du milieu. Le MAMOT entend ainsi :

• Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

L'offre de service

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions. Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- D'assurer une gestion durable des forêts;
- De réaliser la planification forestière;
- De gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- De mettre en valeur les forêts privées;
- De protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- De soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- D'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- De réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- De gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- De protéger la faune et ses habitats;
- D'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 7

À l'égard des transports, pour assurer la pérennité des chemins multiusages, maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires, le MFFP entend :

- Faciliter l'accès au territoire public par la mise en place de mesures ou de programmes destinés à la construction, à l'amélioration et à la réfection du réseau routier en milieu forestier;
- Poursuivre les travaux visant à contrer l'appropriation du territoire pendant la saison de chasse à l'orignal sur le territoire libre du milieu périurbain.

Priorité 8

Pour maintenir et augmenter la possibilité forestière, soutenir les initiatives de 2^e et 3^e transformation, favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre, optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche, le MFFP entend :

- Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023 comprenant diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers;
- Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée afin de permettre aux usines de transformation de bénéficier d'un volume additionnel à un prix concurrentiel;

- Mettre en œuvre la Stratégie régionale d'identification des aires d'intensification de la production ligneuse, laquelle prévoit affecter 3 % du territoire forestier public régional à l'intensification de la production ligneuse;
- Mettre en œuvre les recommandations du rapport du comité régional intitulé « Propositions de modifications de certaines modalités liées à l'aménagement écosystémique » afin de définir des pistes de solutions d'assouplissement de certaines modalités liées à l'aménagement écosystémique pouvant aller au-delà du cadre réglementaire;
- Mettre en œuvre la stratégie régionale de production de bois afin de doubler la production de matière ligneuse, stimuler le développement de la filière forestière et créer de la richesse, au bénéfice des générations actuelles et futures;
- Mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement relative à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette 2015-2020 pour la région afin, notamment, de minimiser les pertes en volume de bois qui peuvent résulter de la mortalité causée par l'épidémie et de sélectionner le type d'interventions sylvicoles, de récupération et de destination des bois qui sont financièrement et économiquement rentables;
- Mettre en œuvre le plan d'action gouvernemental sur le caribou forestier;
- Participer au programme de recherche avec la Direction de la recherche forestière de l'Université du Québec à Chicoutimi (DRF-UQAC), Hydro-Québec et la Table des partenaires du centre de recherche sur la boréalie.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie d'un Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Les intervenants de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont ciblé une priorité en matière de mobilité :

Priorité 7

Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires

Relativement à cette priorité, le MTMDET a décidé d'entreprendre les actions suivantes :

- Action 1 Soutenir les projets de l'Administration portuaire du Saguenay
 - Le MTMDET continuera de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Saguenay émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020;
 - Le MTMDET continuera de collaborer au projet d'Écoparc industriel de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
 - Le MTMDET offre également de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF) ainsi que du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime (PSIITM).
- Action 2 Soutenir les projets de modernisation de l'aéroport Saguenay-Bagotville
 - Le MTMDET offre de l'aide financière dans le cadre du PETMAF.

- Action 3 Soutenir le projet de coopérative aérienne
 - Le Programme de réduction des tarifs aériens sera élargi aux résidents de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Celui-ci vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées. À la suite du Sommet sur le transport aérien régional au Québec, qui s'est tenu en février 2018, le programme a été révisé et des sommes supplémentaires ont été annoncées.
- Action 4 Collaborer à toute étude de caractérisation des zones intermodales actuelles et potentielles
 - Le MTMDET est disposé à collaborer à toute étude de caractérisation des zones intermodales actuelles et potentielles.
- Action 5 Favoriser la connexion du réseau stratégique de chemins multiusages aux autres réseaux (maritime, ferroviaire et routier)
 - Le MTMDET demeurera attentif aux consensus établis par les autorités locales et régionales en matière de connectivité multimodale, notamment en vue d'évaluer comment répondre à un besoin régional qui aura été précisé. D'ici là, il continuera à offrir son expertise en cette matière.
- Action 6 Évaluer les impacts quant à la possibilité de réserver un corridor d'une largeur suffisante permettant de relier directement l'extrémité nord de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean à la route 167, dans la région du Nord-du-Québec, avant de décréter le statut permanent d'aire protégée de la réserve de biodiversité projetée des Drumlins-du-Lac-Clérac
 - Afin de répondre à la préoccupation de conserver l'accès vers le nord québécois pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean lorsque le statut d'aire protégée de la réserve de biodiversité des Drumlins-du-Lac-Clérac sera décrété, un mandat gouvernemental a été dévolu au MTMDET afin qu'il mette sur pied un groupe de travail régional composé de représentants de la Société du Plan Nord, des ministères concernés et des intervenants de la région Nord-du-Québec pour évaluer la faisabilité quant à la possibilité de conserver un corridor permettant de maintenir et de développer l'accès vers le nord du Québec afin que la région puisse contribuer au développement économique sur le territoire du Plan Nord.
- Action 7. Soutenir la concertation des partenaires régionaux en matière de transport, notamment le transport ferroviaire entre le nord du Lac-Saint-Jean et le port de Grande-Anse, à La Baie
 - La création d'un CMAX+ et l'embauche d'une ressource vouée au volet transport par le milieu régional permettront de répondre à la préoccupation gouvernementale de concertation des partenaires régionaux en matière de transport, notamment le transport ferroviaire. Le MTMDET soutiendra les travaux de la ressource CMAX traitant du volet Transport dans son mandat de concertation.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le MTMDET et ses partenaires investiront près de 174 M\$ dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020. Parmi les travaux visés par cette programmation, on peut citer : la réfection de la chaussée de la route 155, dans le secteur du lac des Commissaires, à Lac-Bouchette; la réfection de la chaussée de la route 170 du kilomètre 75 au kilomètre 84, à Rivière-Éternité; le réaménagement de la route 169 par l'aménagement d'une voie de virage à gauche dans les deux sens, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix; l'asphaltage de la route 167 du kilomètre 119 au kilomètre 124 et du kilomètre 138 au

- kilomètre 142, dans la réserve faunique Ashuapmushuan à Lac-Ashuapmushuan; la construction d'une route de contournement de la route 169, dans les secteurs de Delisle et de l'Isle-Maligne, à Alma;
- Le MTMDET poursuivra son accompagnement auprès des Villages-relais de Hébertville, Lac-Bouchette, L'Anse-Saint-Jean, Saint-Fulgence et La Doré en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif d'ici 2020;
- Le MTMDET réalisera des travaux d'asphaltage des accotements de la route 170 afin de compléter le circuit cyclable de la Véloroute du Fjord d'ici 2021;
- À la suite de la mise en service, en juillet 2017, d'un nouveau tronçon de l'autoroute 70 entre Chicoutimi et le chemin de la Grande-Anse, le MTMDET entend désormais poursuivre ses analyses liées au projet de la phase 2, qui consiste au prolongement de cette autoroute jusqu'à l'arrondissement de La Baie (Ville de Saguenay);
- La Direction générale Saguenay—Lac-Saint-Jean—Chibougamau poursuivra la mise en œuvre de sa politique d'asphaltage des accotements, laquelle vise à favoriser la pratique du vélo sur le réseau routier supérieur, notamment sur les routes collectrices qui relient les petites municipalités de la région, en prescrivant une largeur minimale d'accotement de 0,6 m;
- La Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau poursuivra l'amélioration de la route 169, dans la réserve faunique des Laurentides, répondant par le fait même aux préoccupations du comité de suivi mis sur pied par des élus régionaux pour veiller au maintien des investissements sur cet axe routier. Notamment, un projet d'investissement majeur est prévu à la programmation 2018-2020, soit l'aménagement d'une voie pour véhicules lents entre les kilomètres 10 à 13 de la route 169;
- Le MTMDET poursuivra la mise en œuvre du plan d'intervention pour l'amélioration de la route d'Obedjiwan (route d'accès aux ressources et aux localités isolées numéro 45625). Ce projet totalise un investissement de 49,5 millions de dollars de 2016 à 2020 et comprend notamment la reconstruction de 17,6 km de route, la correction de 17 courbes et la construction de 8 ponts à une voie;
- Le MTMDET étudiera la possibilité de financer la construction d'un pont ferroviaire au-dessus de la rivière Mistassini, à Dolbeau-Mistassini.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

<u>Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations</u> et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

En matière d'affaires autochtones

Priorité 2

S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay—Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région

• Le ministère du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires autochtones, entend soutenir les mesures ou l'élaboration des initiatives économiques entreprises par les acteurs du milieu. Il soutient aussi financièrement la réalisation de projets économiques. Ponctuelle et ciblée, l'aide pourra emprunter différentes formes, dans l'espoir de renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région. Ce soutien se concrétise dans le respect des directives du Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional, rédigé par le Groupe de travail Premières Nations et mis sur pied lors des suivis du Sommet économique régional, tenu le 18 juin 2015.

Priorité 5

Relancer l'industrie de la fourrure nordique

• Le ministère du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires autochtones, entend soutenir le développement de l'industrie de la fourrure nordique, notamment en étudiant la possibilité de contribuer à la relance de cette industrie, en collaboration avec les différents acteurs autochtones et non autochtones de la région. Cette action se réalise dans le respect des directives du Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional, rédigé par le Groupe de travail Premières Nations et mis sur pied lors des suivis du Sommet économique régional, tenu le 18 juin 2015.

En matière d'affaires maritimes

Priorité 2

Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires

 Le ministère du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires maritimes, appuie les initiatives du MTMDET en matière de transport maritime, notamment par la création d'un nouveau programme pour soutenir les projets d'infrastructures portuaires et intermodales consacrées au transport de marchandises.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'offre de service

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes (MO) dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 1

Afin de diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région, le MDDELCC entend :

- Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables ainsi que l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable. Ce travail peut se faire par le biais d'une concertation notamment avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre des activités de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD);
- Lorsque des projets sont mis de l'avant par des promoteurs, effectuer une rencontre préalable au lancement du projet afin de les informer du processus d'obtention des autorisations environnementales et cibler les enjeux qui feront l'objet d'exigences à rencontrer pour respecter la législation environnementale.

Priorité 3

Dans le but d'assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement, le MDDELCC peut :

• Lorsque des projets sont mis de l'avant par des promoteurs, effectuer une rencontre préalable au lancement du projet afin de les informer du processus d'obtention des autorisations environnementales

et cibler les enjeux qui feront l'objet d'exigences à rencontrer pour respecter la législation environnementale.

Priorité 4

Pour accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances, le MDDELCC peut :

• Lorsque des projets sont mis de l'avant par des promoteurs, effectuer une rencontre préalable au lancement du projet afin de les informer du processus d'obtention des autorisations environnementales et cibler les enjeux qui feront l'objet d'exigences à rencontrer pour respecter la législation environnementale.

Priorité 8

Pour maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche, le MDDELCC peut :

• Lorsque des projets sont mis de l'avant par des promoteurs, effectuer une rencontre préalable au lancement du projet afin de les informer du processus d'obtention des autorisations environnementales et cibler les enjeux qui feront l'objet d'exigences à rencontrer pour respecter la législation environnementale.

Priorité 9

Dans l'objectif de consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques, le MDDELCC peut :

• Lorsque des projets sont mis de l'avant par des promoteurs, effectuer une rencontre préalable au lancement du projet afin de les informer du processus d'obtention des autorisations environnementales et cibler les enjeux qui feront l'objet d'exigences à rencontrer pour respecter la législation environnementale.

MINISTÈRE DU TOURISME

L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 2

Afin de s'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay—Lac-Saint-Jean et afin de renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région, le MTO fait valoir que :

• Pekuakamiulnuatsh Takuhikan participe à l'Entente de partenariat régional en tourisme du Saguenay— Lac-Saint-Jean.

De plus, le Ministère s'engage à collaborer avec les acteurs régionaux d'ici 2020 pour préciser leur demande.

Priorité 6

Afin de promouvoir la culture entrepreneuriale et de favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise, le MTO souligne que :

- Cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique;
- Dans ce contexte, spécialement en ce qui a trait à l'enjeu de la relève et du transfert d'entreprise, le ministère du Tourisme a établi un partenariat avec le Centre de transfert d'entreprise du Québec afin d'offrir un service adapté à l'industrie touristique. Ce service consiste à accompagner les cédants et les repreneurs de l'industrie touristique pendant tout le processus de reprise afin.

Priorité 7

Pour consolider l'offre de transport, considérant que le Saguenay—Lac-Saint-Jean constitue le point de convergence de la Stratégie maritime et des projets de développement situés sur le territoire du Plan Nord, le MTO rappelle que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique. Le Ministère poursuivra sa mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches.

Priorité 9

En soutien au développement concerté de l'industrie touristique, incluant la mise en valeur de Mashteuiatsh, la seule communauté autochtone du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ainsi qu'en reconnaissance du rôle clé de la population locale dans l'expérience touristique et la qualité de l'accueil, le MTO souligne que :

- Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le Ministère, Tourisme Saguenay—Lac-Saint-Jean réalise une planification stratégique et met en œuvre une stratégie marketing pour la région;
- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent aussi de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Les projets mettant en valeur l'expérience autochtone sont notamment visés dans la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel;
- De plus, les projets de mise en valeur de la culture autochtone peuvent être présentés dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme du Saguenay—Lac-Saint-Jean;
- Enfin, la mesure 17 contenue dans le cadre des Engagements en matière d'accueil touristique 2017-2020 concerne l'accueil par la population : « Promouvoir l'accompagnement de la population dans son rôle d'accueil et d'information auprès des voyageurs »;
- Cette mesure consiste à promouvoir, lors des journées de l'accueil touristique (JAT) et par les prix azimut, les bonnes pratiques adoptées localement et régionalement en matière d'accompagnement de la population dans son rôle d'accueil et d'information des voyageurs.

Priorité 10

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Pour faire en sorte que les entreprises régionales ainsi que les travailleurs autonomes effectuent avec succès la transformation au numérique, le MTO mentionne que :

• Les projets de développement numérique des entreprises touristiques peuvent être présentés dans le cadre de l'entente conclue à cet effet avec Tourisme Saguenay—Lac-Saint-Jean.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 1

Afin de répondre aux préoccupations de développement de compétences et d'attraction de la main-d'œuvre, la Direction régionale propose de :

- Participer au comité de travail responsable du projet Agro-Compétence;
- Soutenir et d'accompagner la future stratégie régionale d'attractivité et de rétention de la maind'œuvre;
- Prioriser les entreprises du créneau d'excellence AgroBoréal dans notre prestation de services;
- Assurer le suivi des ententes en cours dans ce secteur : 1) Collectif régional en formation agricole;
 2) Centre d'emploi agricole Service de placement avec la fédération de l'UPA;
- Participer à la négociation d'une éventuelle entente sectorielle de soutien à l'industrie agroalimentaire.

Priorité 2

En juin 2017, la Direction régionale a déposé la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits. Afin d'atteindre les objectifs de cette stratégie, Services Québec entend renforcer son partenariat avec les Premières Nations au Saguenay—Lac-Saint-Jean au cours des prochains mois avec les actions suivantes :

- Mettre sur pied, d'ici décembre 2019, un comité de travail mixte avec des représentants régionaux des Premières Nations;
- Analyser, avec le comité de travail mixte, le portrait régional du marché du travail pour les Premières Nations et proposer des actions pour améliorer la situation;
- Améliorer la complémentarité des services offerts en matière d'emploi et de développement de l'employabilité par les Autochtones et par Services Québec.

Priorité 3

Afin de répondre aux préoccupations de développement de la main-d'œuvre du secteur de l'aluminium, la Direction régionale compte :

- Soutenir les travaux de la Table nationale d'adéquation formation-compétences-emploi pour le secteur de l'aluminium;
- Prioriser les projets issus du créneau d'excellence sur l'aluminium dans notre prestation de services.

Priorité 4

La Direction régionale entend suivre de près les actions visant l'adéquation formation-compétencesemploi en :

- Exerçant une veille continue, en collaboration avec la Société du Plan Nord, concernant les investissements sur le territoire du Plan Nord;
- S'assurant que les besoins propres à la région soient pris en compte par le Comité sectoriel de maind'œuvre de l'industrie des mines;
- Soutenant, au moyen de nos mesures et services, les projets de développement minier sur le territoire du Plan Nord.

Priorité 5

La Direction régionale entend suivre de près les actions visant l'adéquation formation-compétences-emploi dans l'industrie de la fourrure nordique.

Selon les possibilités qu'offrent nos programmes et mesures, nous entendons collaborer avec le MEES à la réalisation de la recommandation visant la mise en place d'un programme de formation (AEC) pour soutenir le développement de nouvelles technologies d'apprêtage et la caractérisation de l'ensemble des animaux récoltés.

Priorité 6

La mission du Ministère n'est pas directement interpellée par cette priorité qui touche à l'entrepreneuriat. Cependant, notre Ministère contribue à l'essor des entreprises :

- Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web;
- Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « démarrer une entreprise », accessible à partir du site Entreprises Québec. Ils peuvent également obtenir l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables.

Priorité 8

Dans le contexte où l'adéquation formation-compétences-emploi est une priorité du Ministère, la Direction régionale s'assurera que les services aux entreprises et aux individus soutiennent les projets du secteur de la forêt. Les mesures et programmes seront ainsi mis à contribution afin de répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs de ce secteur prioritaire pour notre région.

La disponibilité d'une main-d'œuvre compétente est l'une des conditions favorables aux projets de 2^e et 3^e transformation du secteur forestier.

Priorité 9

Afin de répondre aux préoccupations de développement de la main-d'œuvre de ce secteur, la Direction régionale compte :

- Présenter à Tourisme Saguenay—Lac-Saint-Jean les éléments pertinents de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre qui répondent aux demandes du milieu touristique régional;
- Prioriser les entreprises du créneau d'excellence du tourisme d'aventure et de l'écotourisme dans notre prestation de services.

Priorité 10

En complémentarité avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), qui soutient leur transformation, la Direction régionale pourra accompagner les entreprises dans le développement des compétences liées au numérique :

- Agir en complémentarité avec le MESI, qui a ses propres outils, pour accompagner les entreprises dans leur transformation numérique;
- S'assurer que tous les conseillers et toutes les conseillères aux entreprises connaissent bien les défis liés au virage numérique;
- Assurer une vigie par rapport à deux projets à caractère numérique déposés au Fonds d'appui au rayonnement des régions (campus collaboratif à Alma et mise en œuvre d'un HUB régional);
- Accompagner la réalisation du projet stratégique du Centre du savoir sur mesure et de l'Université du Québec à Chicoutimi portant sur l'adéquation formation-compétences-emploi dans le secteur du numérique soutenu financièrement par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;
- Faire connaître les perspectives professionnelles de certaines professions du numérique aux jeunes. Agir en concertation avec l'organisme Accès-Travail-Femmes dans le suivi de cette recommandation.

Priorité 11

La Direction régionale s'implique dans le développement des collectivités, notamment par les actions suivantes :

- Participer à différentes tables de concertation régionales visant l'inclusion économique et la participation sociale (santé et bien-être, développement des communautés, sécurité alimentaire, etc.);
- Contribuer à la mise en place des Alliances pour la solidarité, qui découlent du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, afin de soutenir des initiatives locales et régionales en matière d'inclusion sociale.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

L'offre de service

Présence en région :

- Réserve faunique Ashuapmushuan;
- Réserve faunique des Laurentides;
- Parc national de la Pointe-Taillon;
- Parc national des Monts-Valin;
- Parc national du Fjord-du-Saguenay;
- Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent;
- Centre touristique du Lac-Kénogami

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 2

Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay—Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.

Priorité 7

Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires.

La Sépaq a notamment comme orientations :

- D'assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel :
 - En maintenant la santé des écosystèmes des parcs nationaux;
 - En augmentant la concertation avec les acteurs des zones périphériques, notamment par la tenue de rencontres de concertation;
 - Par un accroissement de la protection des réserves fauniques;
 - En réinvestissant de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Sépaq et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel. 2 % de la valeur des actifs seront réinvestis annuellement dans le maintien d'actifs.
- D'accroitre son leadership en matière de développement durable :
 - En déployant un plan de réduction de l'empreinte environnementale;
 - En établissant des relations durables et mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones;
 - En promouvant les réalisations, le savoir-faire et l'expertise scientifique de la Sépaq ainsi que les retombées économiques qu'elle génère.

Priorité 9

Tourisme – Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.

La Sépaq a notamment comme orientations :

- De faire vivre une expérience client distinctive
 - En scénarisant l'expérience client par des parcours clients scénarisés; et
 - En bonifiant l'offre d'expériences selon les segments de clientèle.
- De développer un lien personnalisé avec ses clients en développant un programme de reconnaissance et de fidélisation de la clientèle.

Priorité 10

Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique

La Sépaq a notamment comme orientation d'accroître son efficience et son agilité organisationnelles :

- En modernisant l'infrastructure technologique selon les meilleures pratiques; et
- En adoptant des outils technologiques innovants pour le client.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L'offre de service

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'a pas formulé de priorité touchant spécifiquement l'habitation.

MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par la conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

Rappelons que la CAR, qui est présidée par la directrice ou le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, la CAR effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions. Ce fonds bénéficiera, à l'échelle du Québec, d'une enveloppe de 45 millions de dollars en 2018-2019 et de 60 millions de dollars en 2019-2020.

Finalement, les élus de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

ANNEXE

SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA RÉGION

| | P1 | P2 | Р3 | P4 | P5 | P6 | P7 | P8 | Р9 | P10 | P11 | Autre ² |
|------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|--------------------|
| CSPQ | | | | | | | | | | | | X |
| HQ ¹ | | | | | | | | | | | | |
| IQ | | | Χ | Χ | | Χ | | | | Χ | | |
| MCC | | | Χ | | | Χ | | | Χ | Χ | | |
| MF | | | | | | | | | | | Χ | |
| MJQ | | | | | | | | | | | Χ | |
| MSSS | | | | | | | | | | | Χ | X |
| MSP | | | | | | | | | | | Χ | |
| MAPAQ | X | | | | | | | | | | | |
| MESI | Χ | Χ | Χ | | X | Χ | Χ | | X | Χ | Χ | |
| MEES | | | | | Χ | | | Χ | | | Χ | |
| MERN | | Χ | | X | | | | | | Χ | | Χ |
| MIDI | | | | | | | | | | | Χ | |
| MAMOT | Х | Χ | | | X | | Χ | | | Χ | Χ | X |
| MFFP | | | | | | | X | Χ | | | | |
| MTMDET | | | | | | | Χ | | | | | Χ |
| MCE | | Χ | | | X | | | | | | | |
| MDDELCC | Χ | | X | Χ | | | | Χ | X | | | |
| МТО | | Χ | | | | X | X | | X | X | | |
| MTESS | Χ | Χ | X | Χ | X | X | | Χ | X | Χ | Χ | |
| Sépaq | | Χ | | | | | X | | X | X | | |
| SHQ ¹ | | | | | | | | | | | | |

¹ Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

² Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».

